



UE ENGAGEMENT ET VIE ASSOCIATIVE À L'UVSQ

L'UVSQ propose à partir du 1^{er} semestre 2018-2019, une UE engagement qui valide 3 ECTS au sein de l'ensemble des cursus de formation.

Dans le cadre du décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, « les établissements d'enseignement supérieur (...) valident, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article L.611-9 et qui relèvent de celles de celles attendues dans son cursus d'études. ».

Conditions requises pour être inscrits à l'UE

Tout étudiant de licence ou de master **déjà engagé** dans une des activités mentionnées à l'article L-611-9 (activité bénévole au sein d'une **association** régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, **activité professionnelle**, **activité militaire dans la réserve opérationnelle**, **engagement de sapeur-pompier volontaire**, **service civique**) ainsi que les étudiants bénéficiant d'un mandat électif au sein de l'UVSQ, aux conseils centraux ou de composantes. Pour les associations, il s'agit des associations agréées de l'UVSQ ou de toute autre association loi 1901 à condition qu'elle respecte les principes de laïcité en vigueur à l'Université.

Attention, l'engagement d'un étudiant dans le cadre d'un enseignement ne pourra pas donner lieu à une valorisation universitaire par le biais de cette UE.

Vérifiez dans votre maquette de diplôme à quel(s) semestre(s), vous pouvez choisir de vous inscrire. L'UE est proposée au semestre pair et impair mais les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises (vous ne pouvez vous inscrire qu'une seule fois par cycle).

tableau récapitulatif des semestres où sont proposés l'UE (*sous réserve de modifications de maquettes*)

Formulaire de demande d'inscription à l'UE

Accès au formulaire

A renvoyer à l'adresse ue.engagement.vu@uvsq.fr accompagné de la fiche du diplôme que vous préparez disponible sur le site www.uvsq.fr

Pour le 1er semestre avant le : 12/09/2018 pour les licences et fin septembre pour les masters.

Pour le 2nd semestre : avant le 20/12/2018 pour les licences et les masters.

Un étudiant ayant eu l'accord pour son inscription ne pourra pas changer d'UE.

Programme prévisionnel de l'UE

L'UE proposera un panorama de différentes formes d'engagement ainsi que des outils pratiques que vous pourrez utiliser au cours de votre engagement (communication, gestion de projet).

Une partie des cours aura lieu en ligne (partie théorique) et des rencontres auront lieu pour des échanges et des cours pratiques. Ces rencontres (trois ou quatre) se feront à la Maison de l'Etudiant Marta Pan à Guyancourt à partir du mercredi 13 mars 2019 (18h-20h). Dans la mesure du possible les interventions se feront entre un professionnel et un binôme étudiant.

Les sujets abordés au cours de l'UE :

- » Présentation de l'UE - Comment valoriser les compétences acquises lors de son engagement
- » L'engagement au sein de l'Université (1/2) – les élus étudiants
- » Les associations loi 1901 et les associations étudiantes agréées (L'engagement au sein de l'université 2/2)

- » L'engagement auprès de l'Etat : armée, réserviste, service civique
- » L'engagement dans l'éducation populaire, l'écologie et la solidarité internationale
- » Management et gestion de projet
- » La communication

Modalités pratiques

- » **Répartition horaire** : 14h de cours (cours en ligne et 3 regroupements de 2h)
- » **Nombre de crédits** : 3 ECTS/semestre
- » **Code de l'UE** : UETRENGP (semestre pair), UETRENGI (semestre impair)
- » **Lieu et horaire des CM** : les mercredis de 18h à 20h à la Maison de l'Etudiant Marta Pan de Guyancourt (1 allée de l'Astronomie)
- » **Début des cours** : pour le 2ème semestre à partir du mercredi 13/03/2019
- » **Modalités d'inscription** : candidature par formulaire (voir formulaire de demande d'inscription) puis inscription pédagogique réalisée par les scolarités

Responsable pédagogique de l'UE : Fabienne Misguich -
fabienne.girard-misguich@uvsq.fr

Responsables administratives de l'UE : Delphine Arnold - delphine.arnold@uvsq.fr et
Fabienne Claessen - fabienne.claessen@uvsq.fr

Modalités de contrôle des connaissances

- » **Une partie de la notation (50 %) portera sur l'engagement effectif de l'étudiant et des compétences développées dans le cadre de cet engagement.** Un rapport d'activité/de projet écrit sera attendu (trame du rapport à venir) de 5 à 10 pages précisant les activités développées par l'étudiant dans le cadre de son engagement, la description d'une situation type et son analyse, un axe d'amélioration ainsi que les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant dans l'exercice de ces activités. Pour les associations 1901, le rapport comprendra une partie où les activités de l'étudiant seront attestées par un des membres du bureau de l'association dont il est adhérent. Le rapport sera à rendre à la séance 7 par l'intermédiaire d'E-campus 2. Une double lecture sera effectuée.
- » **Une évaluation courte en séance 8 (type QCM)** comptera pour 50 % de la note
- » **L'assiduité** sera contrôlé

Pour poursuivre

Lecture sur la valorisation des compétences

:> Les compétences reconnues par les recruteurs

> Trouver les mots justes pour convaincre